

Club des « 4 »

Association nationale des amateurs-émetteurs autorisés de Belgique

L'arrêté royal du 30 octobre 1926 ayant enfin doté les amateurs émetteurs belges d'un statut définitif, il a paru utile aux divers émetteurs du pays, autorisés à transmettre par l'Administration des Télégraphes, de créer un « Club des 4 », destiné à grouper fraternellement en un vaste cercle d'études, d'entraide et de recherches, toutes les autorités de Belgique.

Le « Club des 4 » dont l'organe de liaison et d'investigations scientifiques est le Q.T.C. belge, 38, rue de Suède, à Bruxelles, accepte uniquement les amateurs émetteurs sérieux qui, loin de toute politique et de toute fantaisie, sont désireux de pousser plus avant leurs travaux techniques et d'organiser méthodiquement des recherches communes dans le vaste et passionnant domaine des ondes courtes. Le Comité effectif du « Club des 4 » pour 1927 a été formé comme suit :

Président : M. l'ingénieur R. Boell b. 4 AR. ; vice-présidents : M. l'ingénieur T. Courtois, b. 4YZ ; M. R. Pirotte, technicien, b. 4 RS. ; secrétaires : international : M. R. Destrée, rédacteur en chef du Q.T.C. belge, b. 4 AH. ; national : M. Jean Mallinger, licencié en droit, b. 4 SF ; trésorier : M. H. Vanderreken, candidat ingénieur, b. 4AB.

Les secrétaires du « Club des 4 » sont à l'entière disposition des amateurs émetteurs belges pour les documenter sur la nouvelle législation de la radio-émission et pour organiser avec eux des travaux radiotechniques.

Ajoutons que le « Club des 4 » est placé sous le patronage de la Fédération Belge des Sociétés d'Etudes radioélectriques, le puissant organisme reliant tous les radio-clubs du pays, auquel le « Club des 4 » s'est immédiatement affilié.

—X—